



## COMMUNE DE MOOSLARGUE

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOOSLARGUE DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2020

Convocation du Conseil adressée individuellement à chacun de ses membres le trois juillet pour la réunion du huit juillet deux mil vingt à vingt heures trente en mairie de Mooslargue.

**Présents :** SOMMERHALTER Pascal, VETTER Jean-Pierre, PETER Catherine, FRELON Thierry, PETER Sébastien, DANGEL Thomas, SCHÄFFER Gérard, ROUGER Stéphane, BARTH Pascal, WILHELM Raymond et HENNER Katia.

**Absents excusés et représentés :**

**Absents non excusés et non représentés :**

**Secrétaire de séance :** PETER Catherine

### ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES FORESTIERES : Etat de prévision des coupes 2021
2. CHASSE COMMUNALE : nouveau permissionnaire
3. MISE AUX NORMES PARAFONDRE EGLISE
4. EMPLOI : adjoint technique
5. DIVERS & COMMUNICATIONS : documents d'urbanisme

### Désignation d'un secrétaire de séance

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire, lors de chacune de ses séances.

Il est proposé de désigner Mme Catherine PETER au scrutin ordinaire à main levée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de désigner Mme Catherine PETER, adjointe, comme secrétaire de séance et Mme Geneviève JELSCH en tant que secrétaire de séance adjointe.

En sa qualité de secrétaire, Mme PETER vérifie si le quorum est atteint, ce qui est le cas.

### Délibération n° 2020-25

#### 1. AFFAIRES FORESTIERES

#### FORÊT COMMUNALE : Etat de prévision des coupes 2021

Le Maire soumet la proposition faite par l'ONF pour les prévisions des coupes relatives à l'exercice 2021 qu'il serait utile d'entreprendre en forêt communale de Mooslargue pour un montant prévisionnel de recettes nettes de 32 950.- € HT.

GS

S.P

USP

HK

WR

RS



## COMMUNE DE MOOSLARGUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés proposé par l'ONF;
- ✓ décide de confier la totalité des travaux à l'entreprise FORESTIERE PETER de Hindlingen ;
- ✓ délègue le Maire pour signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;
- ✓ les crédits correspondants à ces programmes seront votés au Budget Primitif 2021.

La discussion s'est tournée vers la vente de bois aux particuliers, il a été décidé de débattre de ces points au sein de la commission EAU & FORÊTS qui se réunira dans les prochains mois.

### Délibération n° 2020-26

#### 2. CHASSE COMMUNALE : déclaration d'un nouveau permissionnaire

Conformément au cahier des charges des chasses communales pour la période 2015-2024, M. Morand HENGY, adjudicataire de la chasse communale informe le Conseil Municipal, par son courrier du 5 juin 2020, des modifications intervenues quant aux permissionnaires associés.

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier,  
le Conseil donne son accord et approuve, à l'unanimité, la nomination d'un nouveau partenaire, en la personne de :

- M. Richard GOLLING domicilié 10 rue des Lilas à OLTINGUE (68480)  
en remplacement de M. Roland BRUGGER, démissionnaire.

### Délibération n° 2020-27

#### 3. PARAFONDRE EGLISE : Mise aux normes

- Vu la délibération n°2014-40 décidant de la mise en conformité de l'installation parafoudre sur le toit de l'église ;  
Vu la délibération n° 2015-15 décidant la réalisation d'une maintenance annuelle par la Sté Alsacienne de Paratonnerres ;

Considérant que le rapport de contrôle du dispositif du 13 mars 2020 présente une non-conformité aux normes en vigueur et exige une amélioration de la prise de terre ;

Oùï les explications de M. le Maire et le devis reçu,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- de réaliser les travaux nécessaires et de les confier à la Sté Alsacienne de Paratonnerres pour un montant TTC de 1 590,00 €.

### Délibération n° 2020-28

#### 4. EMPLOI : adjoint technique

Le Conseil Municipal,

- Vu la prolongation de stage de M. Gutknecht, adjoint technique territorial, jusqu'au 12 juillet 2020 ;  
Vu le rapport détaillé de l'autorité territoriale concernant la manière de servir du 30 décembre 2019 et l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 30 janvier 2020 ;

FGS

S.P USP

BR

TS  
HK  
WR



## COMMUNE DE MOOSLARGUE

- Vu la lettre d'avertissement du 14 mai 2020 remise en main propre contre signature à M. Gutknecht ;  
Vu le rapport circonstancié des faits à l'attention du Président de la Commission Administrative Paritaire en date du 15 mai 2020 et son avis favorable du 15 juin 2020 ;

Considérant que les insuffisances professionnelles présentées par M. Gutknecht,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de procéder au licenciement de l'agent à la date de la fin de son stage, soit au 12 juillet 2020.

M. le Maire prendra un arrêté dans ce sens.

### Délibération n° 2020-29

#### 5. DIVERS : DOCUMENTS D'URBANISME

M. le Maire fait lecture des documents d'urbanisme délivrés depuis la séance du 16 juin 2020.

Les membres présents prennent connaissance des demandes d'intention d'aliéner ci-dessous et confirment, à l'unanimité, de ne pas faire usage du droit de préemption sur les demandes suivantes :

↳ Bâti sur terrain propre Section 236-01 Parcelle 59/29 rue de Bisel

|               |                   |                 |            |
|---------------|-------------------|-----------------|------------|
| Appartenant à | MEISTER Cindy     | 4A rue des Prés | FELDBACH   |
| Acquéreur :   | UNTERSTOCK Julien | 7 rue du Golf   | MOOSLARGUE |

Aucune observation particulière n'est formulée sur les autres demandes.

#### COMMUNICATIONS – INFORMATIONS :

- ↳ Rappel de l'arrêté concernant la lutte contre les bruits de voisinage.
- ↳ Un nouveau créneau d'ouverture du site des déchets verts est proposé par M. Gérard SCHÄFFER le samedi de 17h à 18h si une seconde personne y participe (afin de prendre la permanence une semaine sur deux). MM. Pascal BARTH et Stéphane ROUGER sont d'accord pour prendre une permanence, M. SCHÄFFER étant le responsable de l'équipe. Il propose également de mettre en place une permanence le mercredi de 15h à 16h dont il s'occupera seul.
- ↳ M. VETTER, responsable de la commission EAU, propose aux membres de la commission, de faire une sortie sur le terrain afin de les informer du fonctionnement du service de l'eau potable.

La séance est levée à 22 heures 10.

G.S H.K.  
T.F. S.P. → USB  
R.S. WR